

Extrait du Bulletin Officiel des Finances Publiques-Impôts

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Identifiant juridique : BOI-RSA-CHAMP-20-30-10-15/07/2020

Date de publication : 15/07/2020

RSA - Champ d'application des traitements, salaires et revenus assimilés - Éléments du revenu imposable - Revenus accessoires - Indemnités, primes, allocations et gratifications

Positionnement du document dans le plan :

RSA - Revenus salariaux et assimilés

Champ d'application des traitements, salaires et revenus assimilés

Titre 2 : Éléments du revenu imposable

Chapitre 3 : Revenus accessoires

Section 1 : Indemnités, primes, allocations et gratifications

La présente section est consacrée :

- aux salariés du secteur privé (hors avantage résultant de la prise en charge par l'employeur des frais de trajet entre le domicile et le lieu de travail) (sous-section 1, [BOI-RSA-CHAMP-20-30-10-10](#)) ;
- à l'avantage résultant de la prise en charge des frais de trajet entre le domicile et le lieu de travail (sous-section 2, [BOI-RSA-CHAMP-20-30-10-20](#)) ;
- au personnel du secteur public (hors avantage résultant de la prise en charge par l'employeur des frais de trajet entre le domicile et le lieu de travail) (sous-section 3, [BOI-RSA-CHAMP-20-30-10-30](#)).